

La lettre de la commission nationale écologie de la LCR

« **L'écologie 100% à gauche** » n° 13

dimanche 26 février 2006, par [LCR \(Commission nationale écologie\)](#) (Date de rédaction antérieure : septembre 2005).

Sommaire

- [Manif à Bar-le-Duc le 24 \(...\)](#)
- [Ce qu'il faudrait faire](#)
- [Toujours plus d'eau pour \(...\)](#)
- [Encore une victoire pour \(...\)](#)

Manif à Bar-le-Duc le 24 septembre

Déchets nucléaires : Ne pas enfouir ! Arrêter d'en produire !

La décision politique concernant le mode de gestion des déchets nucléaires doit être prise officiellement en 2006. Cette décision on la connaît déjà : les déchets nucléaires de haute activité et à vie longue [1] seront enfouis à Bure (Meuse), à 400 m de profondeur.

Comment en est-on arrivé là et que faire ?

C'est le profit qui dicte sa loi

Un fil directeur existe dans la démarche des pouvoirs publics, dirigés par les industriels du nucléaire : la recherche d'une voie définitive, rapide et peu coûteuse. Car la surveillance des déchets ou une véritable recherche scientifique visant leur élimination occasionnerait de tels coûts que l'ensemble de la filière électronucléaire serait économiquement discrédité.

D'autre part, comment relancer une nouvelle génération de centrales et faire accepter son principe aux populations si l'on admet publiquement que le problème des déchets n'est pas résolu ni même en passe de l'être ?

La manipulation des consciences

A la fin des années 80, les pouvoirs publics recherchèrent un site géologique susceptible d'accueillir « le futur centre de stockage souterrain des déchets radioactifs ». La fronde provoquée par ces recherches obligea de nombreux élus à soutenir les citoyens qui s'opposaient à l'enfouissement. Pour toute réponse, la loi Bataille [2], adoptée en 1991 par une touchante majorité droite-gauche, tirait les leçons des échecs des capitalistes : il fallait avancer masqué pour désamorcer les critiques. Désormais, on ne parlait donc plus de centres de stockage souterrain, mais de laboratoires d'études. De plus, outre le stockage souterrain, la loi faisait mine de définir deux voies de recherche alternatives : la réduction des déchets par transmutation [3] ou l'amélioration des conditionnements en surface.

En réalité ces deux autres voies n'étaient que des alibis. Enfin, cerise sur le gâteau, la loi proposait un « accompagnement financier » de 60 millions de francs par an aux départements qui se porteraient candidats.

Il n'en fallait pas plus pour que les élus des départements de la Vienne, du Gard, de la Meuse et de la Haute-Marne, se laissent abuser.

Mais en 1998, la fronde des viticulteurs du Gard eut raison de la vénalité des élus du département qui durent abandonner. Dans la Vienne, les granites étaient vraiment trop faillés pour faire illusion. Seules les argiles du site de Meuse-Haute-Marne furent donc conservées, et pour cause : A peine 400 000 habitants dans les deux départements réunis, une faible culture revendicative, des élus aux abois prêts à toutes les compromissions pour trouver des ressources qui compenseraient le déclin économique et démographique de leur secteur.

En juillet 1999, c'est la Ministre

Dominique Voynet elle-même, au grand dam des verts locaux, qui signa le décret autorisant la construction du laboratoire de BURE (Meuse).

Souffle d'espoir

Malgré la décision gouvernementale de 1999, les opposants de Bure, constitués en collectifs de citoyens et d'élus, résistent toujours à la transformation de leur territoire en poubelle nucléaire et appellent à étendre la résistance à tout le territoire. Le succès de la manif du 24 septembre serait une formidable occasion de faire ravalier leur mépris aux politiciens serviles tels que ceux du cabinet Jospin qui avaient déclaré cyniquement lors d'une rencontre avec des opposants que si le site de la Meuse avait été choisi c'est bien parce qu'il y avait peu de risques de faire descendre 15 000 personnes dans ce département. Chiche !

(1) Les déchets radioactifs sont classés en trois grandes catégories :

- Déchets A à vie courte, de faible activité Durée de vie : quelques siècles. Volume : 1 400 000 m³.
- Déchets B à vie longue, d'activité moyenne. Durée de vie : 20 000 ans environ Volume : 102 000 m³.
- Déchets C à vie longue et haute activité. Durée de vie : de centaines de milliers d'années à plusieurs millions d'années. Volume : 6 400 M3.

Les déchets C concentrent 95% de la radioactivité issue du nucléaire. Seuls les déchets B et C seront enfouis à Bure.

(2) : Les liens de Christian BATAILLE avec le lobby nucléaire sont connus et reconnus par l'intéressé.

(3) : La transmutation est une technique qui vise à réduire la durée de vie et la toxicité des déchets radioactifs. Elle ne fonctionne malheureusement que pour une infime quantité de ceux-ci

...

Ce qu'il faudrait faire

ARRÊT DES RECHERCHES EFFECTUÉES DANS LA VOIE DE L'ENFOUISSEMENT. Il faut le reconnaître : il n'existe pas aujourd'hui de vraie solution pour les déchets radioactifs. On

ne sait si on la trouvera un jour et c'est pourquoi la sagesse impose d'arrêter d'en produire. Mais quelles que soient les options choisies en matière énergétique, le pire serait d'enfouir et d'abandonner ainsi tout espoir de résoudre le problème des déchets existants.

PROMOUVOIR UNE VRAIE RECHERCHE.
Seules sont acceptables les recherches qui visent à améliorer la résistance des containers ou à rechercher l'éradication des déchets radioactifs, par des solutions connues ou encore inconnues aujourd'hui. Qu'elles soient coûteuses ou non, ces voies sont celles qui doivent être étudiées avec les moyens financiers nécessaires. Mais évidemment, cela suppose de rompre avec la logique du profit.

MAINTIEN EN SURFACE OU A FAIBLE PROFONDEUR DES DECHETS EXISTANTS près des lieux de production ou déjà nucléarisés afin de diminuer les risques inhérents au transport et à la manipulation et de dynamiser la gestion de nos déchets en incitant pouvoirs publics et scientifiques à concourir à leur réduction, voire à leur élimination.

SORTIE DU NUCLÉAIRE. Faisons le choix de la sagesse en stoppant le programme électronucléaire et en développant les énergies renouvelables. Outre sa phénoménale dangerosité, la filière nucléaire est également ruineuse pour l'économie. (démantèlement des centrales, gestion des déchets existants, quel que soit le mode retenu).

Tous et Toutes à Bar le Duc le 24 septembre !

En savoir plus : www.stopbure.com ou www.burestop.org
ou www.sortirdunucleaire.fr
Ou contact LCR Meuse : claud.kaiser@stopbure.com

Toujours plus d'eau pour le maïs

La sécheresse de cet été pose à nouveau, dans des termes de plus en plus criants, la question de la gestion de l'eau, en particulier par l'agriculture. Alors que certains osent encore prétendre que la sécheresse n'est due qu'au manque de pluie, l'étude rendue publique par UFC Que

choisir montre que « la carte de la sécheresse se confond avec la carte de l'irrigation agricole ». En France, l'agriculture représente 68 % de la consommation d'eau (contre 24 % pour l'eau potable, 5 % pour l'industrie et 3 % pour l'énergie).

Si seulement 5,7 % des terres sont irriguées, elles le sont essentiellement par le maïs, durant l'été. La FNSEA a beau jeu de protester contre les résultats de l'enquête de Que choisir, le modèle d'agriculture productiviste qu'elle défend est bien responsable en grande partie de la pénurie d'eau. En effet, la politique des prix de l'eau semble aussi aberrante que celle des subventions européennes à l'agriculture : dans les agences d'eau qui gèrent les zones les plus asséchées, et donc les plus productrices de maïs, le prix de l'eau peut se trouver à 0,23 centimes le m³ (agence d'Adour-Garonne) contre 1,14 centimes dans d'autres régions. Ajoutée à cela la faiblesse de la participation des agriculteurs au financement des agences de l'eau, on comprend à quel point les gros producteurs céréaliers - qui captent une grosse part des subventions publiques- ne voient dans l'eau qu'un moyen d'accroître leur production et non un bien aujourd'hui de plus en plus menacé. La sécheresse menace par contre les petits paysans, notamment ceux dont les cheptels nécessitent des fourrages ; à cet égard la situation des bêtes au Portugal devient très alarmante.

Une nouvelle fois, c'est au moment des catastrophes qu'apparaît la nécessité d'une alternative paysanne, respectueuse aussi bien des agriculteurs que des consommateurs et de l'environnement.

Encore une victoire pour la re-municipalisation de l'eau

A Palais-sur-Vienne (87), l'association Barrage a réussi à faire rompre le contrat qui liait la municipalité à Saur (filiale de Bouygues) en établissant le caractère factice des frais de gestion

facturés aux usagers. Une campagne de deux ans a convaincu la population puis les élus de la nécessité de rompre avec la multinationale. Saur a bien tenté de proposer une baisse de 20 % de ses tarifs, mais la municipalisation de la gestion, en collaboration avec la commune de Limoges a permis de diviser la facture par deux et demi. L'enjeu pour l'association Barrage est désormais d'étendre cette réappropriation à toute la communauté d'agglomération de Limoges.

LCR, Commission nationale écologie : 2 rue Richard Lenoir 93100 Montreuil - Tel : 01 48 70 42 30 - Site : www.lcr-rouge.org, e-mail : lcr-cne laposte.net